

COTISATIONS

BAREME 2020

Collège 7061 **MEMBRES CORRESPONDANTS**

HT €	TVA 20,00%	TTC €
---------	---------------	----------

Organisations interprofessionnelles publicité, fédérations, associations, conseils, cabinets d'avocats & Prestataires techniques "programmatisation et Data" :

Chiffre d'Affaires

jusqu'à 749 999 €	Minimum	869,00	173,80	1 042,80	MC1
750 000 à 1 499 999 €	Moyenne	2 082,00	416,40	2 498,40	MC2
+ de 1 500 000 €	Maximum	3 529,00	705,80	4 234,80	MC3*

Prestataires techniques agissant en tant que délégué d'un membre actif : Livraison dématérialisée / Hub services "bandes antennes" / Editeur de solution Publicité TV-VOD

Tranche unique	4 848,00	969,60	5 817,60	MC4
Cotisations groupées	consultez l'ARPP			

* suite à la décision du Conseil d'Administration de l'ARPP, les **cabinets d'avocats** relèvent systématiquement de la catégorie MC3, quel que soit le montant de leurs revenus.